



Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures  
Commune de Tour de Faure – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure – Salle des fêtes

Etaient présents :

52 titulaires dont 8 possédant une procuration  
9 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC

M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),  
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),

LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MERCUES

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),

MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE

M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),  
M. LAVAU Pascal,  
M. ANNES Jean-Pierre,

• SUPPLEANTS :

BOUZIES  
CAILLAC  
COURS  
FONTANES  
LAROQUE DES ARCS  
LHERM  
MONTGESTY  
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,  
M. MARTIN Caroline,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. CICUTO Daniel,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :BOUZIES  
CAHORSCOURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
MAXOU  
MERCUES  
PONTCIRQ  
PRADINES  
TRESPOUX-RASSIELS  
VERS25 titulairesM. RAFFY Gilles,  
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU  
Hélène, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-  
KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M.  
DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES  
Isabelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. CANCEIL Philippe,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. CHATAIN Thierry,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,  
M. DIOT Fabrice,  
M. GILES Jérôme,Etaient excusés ou absents :BOISSIERES  
CABRERETS  
CALAMANE  
CIEURAC  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST PIERRE LAFEUILLE  
VALROUFIE  
VERS18 suppléantsMme GARRIGOU Isabelle,  
M. PAULIN Peter,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. BONNET Frédéric,  
M. NICOLAON Patrick,  
M. DESROQUES Alain,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de  
Charges (CLETC)

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016  
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège LAYRISSE  
Service : Finances

**Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 86 de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dans le cadre de l'adoption du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, tel que défini à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la CLETC a établi son rapport provisoire.

Ce rapport doit être transmis pour approbation aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Conformément à la réglementation, la CLETC s'est réunie le 21 septembre 2016 pour proposer de réajuster les Attributions de Compensations (AC) suite à la création des services communs et suite à la prise de compétence SDIS.

Le rapport provisoire de la CLETC du 21 septembre 2016 est annexé à la présente délibération. Ce rapport deviendra pleinement exécutoire après adoption par les conseils municipaux.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- L'approbation du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 21 septembre 2016, ci-annexé ;
- b- L'approbation du montant prévisionnel des attributions de compensation pour 2017 ;
- c- De donner à M. Le Président ou son représentant l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE  


